

Assurance-chômage—Loi

Quel changement cela fait pour quelqu'un qui reçoit à nouveau des prestations de chômage que de pouvoir décrocher un emploi comme celui que le gouvernement a offert à tous les contrôleurs aériens américains, de pouvoir venir combler les meilleurs emplois qui existent à Transports Canada, les mieux rémunérés parce que ces travailleurs sont soumis à des tensions extrêmes.

Bien des Canadiens étaient disposés à passer les examens d'entrée pour contrôleurs aériens. Ils vont être surpris d'apprendre que l'on offre automatiquement ces emplois aux Américains et que ceux-ci vont recevoir plus de 1 000 \$ par semaine pour la formation en cours d'emploi.

Voici ce que j'essayais d'expliquer. Lorsqu'on cherche un emploi et que l'on reçoit des prestations de chômage, un problème plus grave qu'il y a quatre ans se pose parce que le ministère de la Main-d'oeuvre et de l'Emploi qui parraine le projet de loi n'a plus de dossier sur les gens qui s'adressent aux bureaux de la main-d'oeuvre. Il n'a plus de dossiers. Il n'y a plus d'ordinateur.

Avant l'arrivée du gouvernement actuel, on pouvait aller s'inscrire. Quelqu'un ouvrait un dossier sur vous et si une occasion se présentait, vous receviez un appel téléphonique. On n'inscrit plus un travailleur qui est licencié. Le ministère ne tient plus tous ces dossiers parce que le gouvernement du Canada a dit qu'il n'y avait plus d'emplois. Il faudrait peut-être tenir des dossiers.

Lorsque nous avons parlé d'aller nous faire inscrire au bureau de la main-d'oeuvre, voici ce qu'on disait. «Allons nous faire inscrire au bureau de la main-d'oeuvre». Cela ne se fait plus. C'est impossible. En fait, c'était intéressant parce que ou bien vous cherchiez activement un emploi et vous veniez voir tous les trois mois, ou bien vous étiez inscrit dans un dossier moins actif. Il n'y a plus de dossiers.

Lorsqu'on propose d'engager des personnes qui touchent des prestations de chômage pour des programmes fédéraux, voici le genre d'appel qu'elles reçoivent: «Voulez-vous un emploi? Écoutez la radio. Si vous n'écoutez pas la radio lorsqu'on annonce les emplois, vous ne pouvez pas en obtenir car pour les dix emplois annoncés à 13 h 02 à la station CKGA, nous avons déjà reçu dix appels téléphoniques, ou 100. Nous prenons les dix premiers.» Par conséquent, s'il existe un emploi de capitaine de navire pour un brise-glace du Nord, il se peut très bien qu'il y ait quelque part un capitaine ayant 22 ans d'expérience et d'excellents antécédents sur l'océan atlantique, mais qu'il n'écoute pas la radio. C'est peut-être un autre qui n'a pas assez d'expérience qui obtient le poste parce qu'il écoutait la radio et qu'il a pu appeler tout de suite.

Tout le système a changé et c'est à cause de cela que nous voulons que la Loi sur l'assurance-chômage soit remaniée de fond en comble. Il est inutile d'essayer de la rafistoler au moyen d'un projet de loi comme celui-ci. Je ne suis pas en désaccord avec le projet de loi, mais je lui reproche de ne viser que les réitérants à l'exclusion des personnes qui deviennent ou

redeviennent membres de la population active. Il porte sur l'état actuel des choses.

• (1340)

Entre-temps, le gouvernement a supprimé les subventions à la mobilité de sorte qu'un chômeur ne peut plus se déplacer pour décrocher un emploi. Supposons qu'un chômeur de Bay St. George, à Terre-Neuve, apprend qu'à Toronto et dans le sud de l'Ontario, on embauche des poseurs de panneaux de plâtre. Comment peut-il s'y rendre s'il ne peut pas obtenir d'aide à la mobilité?

Le gouvernement a tellement restreint la mobilité que le chômeur doit maintenant prouver qu'il a un emploi garanti pendant au moins un an. En outre, avant que le gouvernement ne verse une subvention, l'employeur doit annoncer l'emploi dans la localité pendant six mois et garantir qu'il durera un an. Comment le chômeur peut-il obtenir l'argent pour se rendre à Toronto s'il est sans le sou et que sa famille n'est pas en mesure de l'aider? Il peut toujours faire de l'auto-stop, mais c'est plutôt difficile.

Quand le chômeur arrive à Toronto, il n'est pas au bout de ses peines. Pour obtenir un logement, il doit verser des arrhes. Mettez-vous à place d'un chômeur qui subvient tant bien que mal aux besoins de sa famille avec 120 \$ par semaine, qui se rend à Toronto en faisant de l'auto-stop et qui apprend, en arrivant, qu'il doit verser un ou deux mois de loyer à l'avance.

Le ministère de l'Emploi et de l'Immigration ne tient plus de dossiers qui permettent de diriger un chômeur vers un emploi qui lui convient. Ce changement date de l'arrivée au pouvoir de l'actuel gouvernement. On ne verse plus de subventions à la mobilité pour permettre aux gens de se déplacer pour se trouver un emploi. Tout cela a changé. Lorsqu'on change un système de fond en comble, il faut prévoir des rajustements et essayer de venir en aide aux gens à qui les changements nuisent. C'est pourquoi j'appuierais n'importe laquelle des mesures mentionnées par le député.

M. le président: L'amendement est-il adopté?

Des voix: Non.

Des voix: Avec dissidence.

(L'amendement de M. Augus est rejeté.)

M. le président: Le député de Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe.

M. Augus: Monsieur le Président, je voudrais présenter un autre amendement.

M. Tobin: Monsieur le Président, je m'en remets à la présidence. J'ai toujours voulu que nos travaux se déroulent intelligemment, systématiquement et sérieusement. S'il est préférable que le député de Thunder Bay—Atikokan propose son deuxième amendement maintenant, je lui cède volontiers la parole.